

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 25 janvier 2018 à 20 h 30

Sont présents : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Laurent CAGNE, Alexandre CRETIAUX, Brigitte DAVID, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Norbert LAMBEY

Laurent CAGNE a donné pouvoir à Catherine MARTIN.

Est absent : Mickaël ARANDA

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2017 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2017 est approuvé, avec la précision suivante, concernant le recrutement du responsable des services techniques : la rencontre du 19 décembre avec M. Cyril PETIOT, nouveau responsable des services techniques, n'a pas concerné l'ensemble du personnel communal, mais uniquement le personnel des services techniques.

- **Budget principal : autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :**

Mme le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Mme le Maire propose par conséquent de faire application de cet article à hauteur de 527 200 €, soit un quart de 2 108 800 €.

Autorisation est donnée à Mme le Maire de mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget 2018.

- **Budget Assainissement : autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :**

De la même manière, Mme le Maire propose de mettre en œuvre les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, au titre du budget Assainissement, à hauteur de 80 000 €, soit 25 % de 320 000 €.

Autorisation est donnée à Mme le Maire de mandater les dépenses d'investissement du budget Assainissement avant le vote du budget 2018.

- **Travaux de rénovation des logements locatifs communaux et d'amélioration de leur performance énergétique - demande de subvention au titre de l'appel à projet départemental 2018 / volet 3 « Amélioration de l'habitat » :**

Mme le Maire rappelle que la commune de Saint Germain-du-Bois est une commune identifiée « Pôle intermédiaire » au titre des demandes de subventions européennes et pôle d'équilibre au sein du SCOT. Elle souligne également qu'en 2015, le Conseil Municipal a mandaté l'Agence Technique Départementale afin de réaliser une note d'opportunité consacrée à un projet de mandat très important, voire essentiel, tant en terme de développement et d'attractivité de notre territoire qu'en terme financier, puisqu'il s'agit de la rénovation totale des 10 logements communaux dont seulement 4 peuvent être occupés compte-tenu de la vétusté des lieux.

Mme le Maire précise que, le 13 décembre 2017, le cabinet d'architectes PERCHE-BOUGEAULT (Blanzay) a été sélectionné parmi 11 entreprises pour la maîtrise d'œuvre des travaux. La réalisation devrait se dérouler jusqu'en 2019, l'avancement des travaux dépendant pour une grande part des subventions pouvant être perçues.

Le montant total de l'opération de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique est estimé à 625 300 € HT, soit 760 360 € TTC.

Mme le Maire explique que la subvention TEPCV (111 422 €) doit être sollicitée d'ici le 30 septembre 2018, soit un an plus tôt que ce qui était prévu lorsque la subvention a été accordée. C'est pourquoi priorité sera donnée aux travaux relatifs à la rénovation énergétique, soit 232 000 € de travaux qui devront être réalisés et facturés avant le 30 septembre prochain.

A ce stade de réalisation, compte-tenu de l'impact financier de cette opération sur le budget de la commune, il semble important de solliciter l'ensemble des entités susceptibles de subventionner la collectivité afin de préparer un plan de financement prévisionnel qui s'échelonnera sur 2018 et 2019.

C'est pour cette raison que Mme le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre de l'appel à projet départemental 2018, selon le plan de financement suivant :

Maîtrise d'œuvre et travaux	625 300 €	
Subvention TEPCV		111 422 €
Subvention programme LEADER en attente de confirmation		68 377 €
Subvention Région		en attente
Subvention Département		18 750 €
Fonds propres Commune		426 751 €
Total	625 300 €	625 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve le plan de financement précédent,**
- **sollicite le Conseil Départemental de Saône-et-Loire au titre de l'appel à projet départemental 2018 - volet 3.1 « amélioration de l'habitat », à hauteur du plan de financement, soit 18 750 €,**
- **autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce programme.**

- **Rénovation et travaux de mise aux normes de l'école primaire et de l'école maternelle - demande de subvention au titre de l'appel à projet départemental 2018 :**

Mme le Maire rappelle le marché à intervenir concernant les travaux à réaliser pour sécuriser, rénover et mettre aux normes les bâtiments scolaires (notamment rampes d'accès). Elle ajoute que, le 5 décembre dernier, M. VALLAS, architecte maître d'œuvre, a présenté à la Commission Travaux l'avant-projet détaillé de l'opération. Le total des travaux restant à réaliser en 2018 est estimé à 337 000 € HT, avec un montant de 82 000 € HT concernant uniquement les travaux d'accessibilité (74 000 € + 10 % de maîtrise d'œuvre).

Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le volet 1 « *amélioration des bâtiments et équipements destinés à l'amélioration des services au public* », selon le plan de financement suivant :

Maîtrise d'œuvre et travaux	82 000 €	
Subvention Département sur travaux		18 750 €
Fonds propres Commune		63 250 €
Total	82 000 €	82 000 €

Mme le Maire précise que l'appel à projets départemental comprend plusieurs volets et qu'il est possible de réaliser plusieurs demandes, au titre des différents volets. Toutefois, une seule demande pourra, le cas échéant, être retenue par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve le plan de financement ci-dessus,**
 - **sollicite le Conseil Départemental de Saône-et-Loire au titre de l'appel à projet départemental 2018 - volet 1 « *amélioration des bâtiments et équipements destinés à l'amélioration des services au public* », à hauteur du plan de financement, soit 18 750 €,**
 - **autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce programme.**
- **Réhabilitation des réseaux d'assainissement - demande de subvention au titre de l'appel à projet départemental 2018 :**

Mme le Maire rappelle le marché à intervenir concernant les travaux de réhabilitation du réseau assainissement situé derrière le cimetière et rue de la Chanée, avec mise en place d'un nouveau poste de refoulement. Le montant total du projet est de 518 000 € HT, dont une tranche ferme à réaliser en 2018 de 245 000 € HT.

4 entreprises ont déposé une proposition suite à la publication du marché à procédure adaptée. Les critères de sélection sont les suivants : note technique 60 %, prix 40 %.

Mme le Maire propose de solliciter une subvention au titre de l'appel à projet départemental 2018 / volet 3.4 « *amélioration des systèmes d'assainissement collectifs* », selon le plan de financement suivant :

Maîtrise d'œuvre et travaux	245 000 €	
Subvention Département		73 500 €
Fonds propres Commune (budget Assainissement)		171 500 €
Total	245 000 €	245 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve le plan de financement ci-dessus,**
- **sollicite le Conseil Départemental de Saône-et-Loire au titre de l'appel à projet départemental 2018 - volet 3.4 « *amélioration des systèmes d'assainissement collectifs* », à hauteur du plan de financement, soit 73 500 €,**
- **autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce programme.**

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Conseil d'école primaire :**

Mme le Maire explique qu'un conseil d'école exceptionnel a eu lieu le 9 janvier dernier, consacré à la mise en place d'une deuxième langue vivante.

La principale du collège du Bois des Dames a en effet sollicité les enseignantes pour une intervention hebdomadaire du professeur d'allemand, ceci afin de pouvoir maintenir le poste. L'intervention à l'école primaire pourrait débuter en février, sous réserve de l'accord du conseil d'école et du rectorat. L'inspecteur de l'Education Nationale a émis un avis favorable sur le

projet. Le conseil d'école a de son côté approuvé à l'unanimité la mise en place de l'allemand comme deuxième langue vivante au collège.

Cet enseignement concernera donc les élèves de CM2 chaque semaine pendant 1h30. Pendant ce laps de temps, les élèves seront répartis en deux groupes et suivront ainsi 45 min de cours d'allemand et 45 min de cours d'anglais.

- **Foire du Renouveau 2018 :**

La Foire du Renouveau aura lieu les 17 et 18 mars et aura pour thème « la poule ». Les animations sur cette thématique seront : exposition de races de poules avec l'Association Avicole Beaune-Ciel, marché aux volailles vivantes le samedi, exposition sur l'élevage des poules et sur les expressions autour de la poule, jeu-concours pour les enfants avec décoration d'œufs, présentation d'un poulailler avec sa couvée, défilé avec poulet de Bresse déplacé par le Conseil Jeunes et majorettes costumées en poules.

Un règlement intérieur est par ailleurs proposé pour les exposants, afin de formaliser des règles qui, pour la plupart d'entre elles, s'appliquent actuellement sans être écrites. Le principal changement porte sur le désistement des exposants : il est proposé de ne pas rembourser un exposant qui se désisterait moins de 10 jours avant la foire.

- **Conseil Jeunes :**

Réuni le 20 janvier, il a abordé les projets pour la commune. La mise en place d'un city-stade tient particulièrement à cœur des membres du Conseil Jeunes. Un devis va être demandé afin de savoir si cet investissement pourrait figurer au budget 2018. Le Conseil Jeunes a également réfléchi à son emplacement : à la Coulée verte, à côté du skate park et des jeux, au Parc Collinet ?

Le Conseil Jeunes a aussi souhaité renouveler le nettoyage de printemps, en l'inscrivant dans la durée. Il aura ainsi lieu tous les deuxièmes samedis de juin. Pour 2018, ce sera donc le samedi 9 juin, de 9h30 à 11h30.

Le Conseil Jeunes est également intéressé pour prendre part au défilé de la Foire du Renouveau, en costumes d'époque.

Il a enfin été informé de la tenue, en avril prochain, de l'exposition « *Sauvages des rues - Belles et rebelles* ».

- **Plantation d'un arbre de la laïcité :**

Un nouvel arbre de la laïcité doit être planté, le précédent ayant été étêté. La présence des enfants des écoles étant souhaitée, les dates suivantes vont être proposées aux enseignantes : les mardis 6 ou 27 février après-midi.

- **Exposition « Belles et rebelles » :**

L'exposition « *Sauvages des rues - belles et rebelles* » aura lieu au printemps prochain, entre le 23 avril et le 4 mai. Vingt panneaux d'exposition seront implantés dans différents lieux dans la commune pour communiquer sur l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités. Une animatrice organisera, pour les personnes intéressées, le samedi 5 mai au matin, un parcours dans les rues de notre commune autour de la végétation spontanée.

La Commission Environnement se réunira le 6 février à 17 heures pour organiser la tenue de cette exposition et faire le point sur les illuminations 2018.

Elle sera suivie par une réunion de la Commission Tourisme.

Il est précisé que deux de nos employés communaux vont disposer d'une habilitation électrique si bien que notre commune pourra installer elle-même les décorations de Noël, sous réserve de louer une nacelle, sans dépendre de l'intervention d'un prestataire pour la pose et la dépose des guirlandes.

- **Résultats du recensement 2017 :**

La population légale de Saint Germain-du-Bois à compter du 1^{er} janvier 2018 s'élève à 1 977 habitants.

- **ENEDIS**

ENEDIS a présenté le 22 janvier son bilan 2016 pour notre commune :

- 1 293 clients sont raccordés au réseau électrique sur notre commune.
- Quatre compteurs Linky ont été posés, mais ne sont pas communicants pour le moment.
- Les travaux prévus sur la commune ont été listés.

- **Informations diverses**

- La coopérative scolaire de l'école maternelle propose un couscous à emporter le 3 février matin. Les réservations sont à effectuer jusqu'au 26 janvier.
- Mme le Maire tient à disposition du Conseil Municipal une revue de l'Amicale du 7ème régiment des Tirailleurs Algériens, remise par M. MORCET.
- Mme le Maire indique par ailleurs avoir reçu une lettre anonyme suite à la pétition concernant les pigeons.
- Le bulletin municipal fait l'objet de nombreux retours positifs. Mme le Maire adresse une nouvelle fois ses félicitations à la Commission Communication ainsi qu'au personnel administratif qui a élaboré le document.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 22 février 2018 à 20 h 30.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 40.